

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE DE SAINT CLEMENT DE RIVIERE

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 29 mars par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- de maintenir des dépenses d'investissement dynamiques grâce à l'autofinancement et au recours modéré à l'emprunt (l'encours de la dette et l'annuité sont moindres qu'en début de mandat);

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

a) Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centres de loisirs, crèche, cantine,, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 représentent 6.446.775 €. Il n'y a aucune recette d'ordre entre la section d'investissement et de fonctionnement. **Les recettes totales 2017 s'élèvent donc à 6.446.775 €**

b) Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, la délégation du service de restauration scolaire et municipale, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 6.446.775 € et se décomposent de la sorte :

Dépenses réelles : 6.009.338 € (à titre de comparaison les dépenses 2016 étaient de 5.849.555€)

Dépenses d'ordre (autofinancement - virement à la section de financement) = 437.437 €

L'ensemble des dépenses de personnel (salaires, charges, formation, assurances, prestations sociales etc..) représentent environ la somme de 2.770.000 € soit environ 43% des dépenses totales de fonctionnement de la ville, ou 46% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Ainsi la principale d'entre elles, la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune, est passée de 536.953 € en 2013 à 102.000 € en 2017.

La commune constate donc une baisse drastique de ses recettes de fonctionnement qui est en partie compensée par la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et, dans une moindre mesure, par l'évolution des bases des impôts locaux.

A cet égard, il existe quatre principaux types de recettes pour la commune :

Les impôts locaux (montant 2017 : 3.120.000 €)

Les dotations versées par l'Etat (environ 171.000 € en 2017)

Les compensations de la CCGPSL (env. 1.035.000 €)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (représentant une somme d'environ 611.000 € en 2017)

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 (inchangés en 2017)

. Taxe d'habitation : 12,09%

. Taxe foncière sur le bâti : 13,45%

. Taxe foncière sur le non bâti : 64,34%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2.694.000 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ... Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble des principales dépenses et recettes de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 295 476,72	536 317,87	1 624 054,52	1 624 054,52	2 160 372,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	777 479,62	415 336,61	70 000,00	70 000,00	485 336,61
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 072 956,34	951 654,48	1 694 054,52	1 694 054,52	2 645 709,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	567 000,00	0,00	468 000,00	468 000,00	468 000,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	667 000,00	0,00	468 000,00	468 000,00	468 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 739 956,34	951 654,48	2 162 054,52	2 162 054,52	3 113 709,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 739 956,34	951 654,48	2 162 054,52	2 162 054,52	3 113 709,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	125 452,00	135 743,89	0,00	0,00	135 743,89
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	600 000,00	540 000,00	300 000,00	300 000,00	840 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		725 452,00	675 743,89	300 000,00	300 000,00	975 743,89
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	329 406,52	0,00	360 000,40	360 000,40	360 000,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	391 090,38	0,00	412 246,35	412 246,35	412 246,35
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	90 000,00	2 445,20	80 000,00	80 000,00	82 445,20
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	600 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes financières		1 610 496,90	2 445,20	1 152 246,75	1 152 246,75	1 154 691,95
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 335 948,90	678 189,09	1 452 246,75	1 452 246,75	2 130 435,84

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- L'extension du Cimetière phase 1
- Embellissement du Boulidou
- Fin des travaux internet
- Travaux de voirie
- Mises aux normes des bâtiments communaux
- Etudes diverses sur projets à venir

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 6 446 775 €

b) Recettes et dépenses d'investissement : réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2016	:	951 654 €
nouveaux crédits	:	2 162 055 €
TOTAL	:	3 113 709 €
- Recettes : crédits reportés 2016	:	678 189 €
nouveaux crédits	:	1 889 684 €
Excédent 2016	:	545 836 €
TOTAL	:	3 113 709 €

c) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2017 la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 24 435 000 € soit 4 874 € / hab.

Fait à Saint Clément de Rivière le 11 juin 2017

Le Maire,



 Rodolphe CAYZAC.